

Envoi : 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication : 14/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-5-1-2

Séance du vendredi 7 décembre 2018

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du Département du Haut-Rhin relatif aux virements de crédits de chapitres à chapitres selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Approuve les virements de crédits de chapitres à chapitres dans le cadre de la DM3 2018 pour le budget principal conformément à l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- Procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération.